

St Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/04/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Diane ROCHET à Laurent PASTOR, Gregory RONDOT à Quentin CICALA, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET, Sophie GAULTIER à David CICALA

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

DELIB 2024.04.15.5

OBJET : Demande de subventions auprès de financeurs publics pour l'extension du système de vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, la CAPI a équipé la ZAC de Chesnes d'un système de vidéo-surveillance. Fin 2020/2021, la commune a installé des caméras de vidéo-protection aux abords de l'Hôtel de ville.

Dans un intérêt commun, les communes de Saint Quentin Fallavier, Satolas et Bonce, Vaulx Milieu et Four se sont engagées et ont mené une réflexion commune sur l'installation d'un système de vidéo-protection conformément aux préconisations formulées dans le diagnostic de vidéo-protection établi pour chacune des communes en collaboration avec le référent sureté et ayant abouti à l'élaboration d'un maillage de vidéo-protection.

Aujourd'hui, la commune souhaite compléter son dispositif de vidéoprotection afin de poursuivre trois objectifs principaux en matière de sûreté et de sécurité :

- Prévention et dissuasion des passages à l'acte, diminution du nombre de faits,
- Renforcement du sentiment de sécurité,
- Faciliter l'intervention des forces de sécurité intérieure, l'identification et l'interpellation des auteurs d'infractions, aider à l'élucidation des actes de malveillance.

L'extension porte sur 4 caméras supplémentaires en vue de sécuriser le site de Tharabie (bâtiment et annexes) ainsi que le remplacement de 4 caméras obsolètes.

Dans ce cadre, des crédits ont été inscrits au budget primitif 2024 (investissement) pour un montant de 34 265€.

Il est donc proposé de solliciter des subventions auprès des financeurs publics selon le plan de financement suivant :

REGION	17 132,50€	50 %
Commune de Saint Quentin Fallavier	17 132,50€	50 %
TOTAL	34 265,00€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à solliciter l'aide de financeurs publics pour l'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires et le remplacement de certaines caméras obsolètes ou hors service sur le territoire de Saint Quentin Fallavier.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

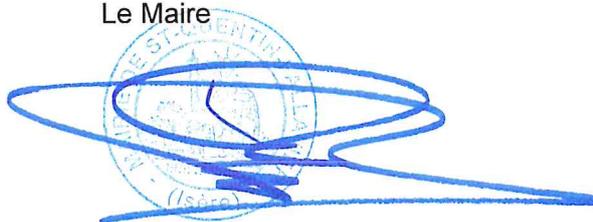
Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 15/04/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 18 avril 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240415-lmc114183-DE-1-1

Le Maire



Mathieu GAGET